

Cadrage du travail scientifique réflexif de type « écrit réflexif »

Texte de référence : note du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 mai 2015

Nature du travail scientifique réflexif

Il est défini par la note citée en référence : chaque lauréat d'un concours bénéficiant d'un parcours adapté « **doit produire un travail scientifique, de nature réflexive. Ce travail scientifique, de nature réflexive, repose sur une situation pédagogique ou éducative mise en œuvre en responsabilité et les pratiques professionnelles qui y sont liées. Chaque fois que possible, ce travail doit s'appuyer sur des projets collectifs innovants** ».

Le travail scientifique réflexif s'ancre donc dans l'exercice de la responsabilité en école ou en établissement secondaire et concerne la pratique professionnelle au sens large (lien direct avec la classe ou dimension plus large du métier : travail en équipe, relation avec parents, partenariat, ...). Il mobilise un ensemble de savoirs d'action comme de savoirs théoriques et scientifiques, explicités par des références bibliographiques adaptées, pour identifier, analyser et interroger un problème rencontré sur le terrain, afin de dégager des perspectives d'amélioration des pratiques professionnelles.

Spécificités du TSR « écrit réflexif »

Ce TSR concerne les FSTG non-inscrits en M2 MEEF et qui ne sont pas titulaires d'un M2 MEEF.

Ces FSTG, n'ayant a priori pas réalisé de travail de recherche dans le domaine de l'Enseignement, l'Education et la Formation, suivent une formation dans le domaine de la recherche afin de bénéficier des apports méthodologiques spécifiques de la recherche dans ce domaine.

Le TSR « écrit réflexif » consiste en la rédaction d'un écrit long permettant, à chaque FSTG concerné, une analyse réflexive de son expérience de la responsabilité afin de développer ses compétences professionnelles.

Compétences visées

Ce travail scientifique réflexif :

- contribue à construire l'identité professionnelle d'un enseignant capable de prendre une distance critique avec ses pratiques ;
- contribue à développer des compétences réflexives et métacognitives sur l'exercice du métier ;
- s'inscrit dans une démarche d'évaluation, de projet et d'innovation propre à assurer un développement des compétences professionnelles ;
- s'appuie sur une méthodologie de recherche (dont le référencement bibliographique) à caractère scientifique.

Objets possibles de travail

La note du ministère relative aux parcours adaptés et rappelée en exergue de ce document demande de favoriser :

- *« la prise en compte des grands enjeux de la refondation de l'École et/ou la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques, la pédagogie à l'ère du numérique, l'innovation pédagogique, la pédagogie inversée, les apprentissages linguistiques, par exemple ;*
- *le renforcement des compétences par rapport à de nouveaux contextes d'exercice du métier ou par rapport à des priorités académiques : autres cycles, éducation prioritaire, climat scolaire, coéducation et relations aux familles, laïcité. »*

Les objets possibles de travail peuvent donc concerner:

- des thématiques transversales à toutes les disciplines (autres exemples possibles : interdisciplinarité, évaluation, accompagnement personnel, apprentissage, gestion du groupe classe, autorité, sanctions, continuité école/collège et collège/lycée, travail avec des partenaires, connaissance des publics particuliers, etc.) ;
- des thématiques didactiques.

Quelle que soit la thématique choisie, ce TSR doit clairement se centrer sur :

- l'activité de l'enseignant dans la classe ou du CPE, dans l'école ou l'établissement ;
- les interactions avec différents acteurs (élèves, autres enseignants, CPE, parents, partenaires) ;
- les données de la recherche.

Méthode de travail attendue

Il est recommandé de réaliser cette production dans le cadre d'un binôme.

Une fois la constitution du binôme souhaitant travailler sur une même thématique réalisée, le travail scientifique réflexif s'organise a priori autour de quatre parties :

1. identification, description et explicitation, à partir d'une revue succincte de la littérature, de la situation rencontrée au sein de l'environnement de travail et choisie de façon collective (se garder dans cette partie de laisser une trop large place aux dimensions descriptive et narrative et privilégier plutôt les raisons du choix et le questionnement initial du groupe) ;
2. élaboration d'une problématique permettant de bien cerner la question professionnelle que la situation choisie permet de poser ;
3. analyse et modifications et/ou alternatives possibles dans des situations similaires au regard des données de la recherche ;
4. nouvelles mises en œuvre, analyse et bilan réflexif dans la perspective du développement des compétences professionnelles en lien avec le référentiel.

Ce sont donc tant les capacités réflexives que la qualité du travail scientifique qui sont attendues.

Cadrage de la production attendue

L'écrit attendu est une production comprise entre 25 et 35 pages (entre 65 000 et 90 000 signes) bibliographie incluse et hors annexes. Il répond aux normes de la littérature scientifique qui sont rappelées dans le cadrage du mémoire de master MEEF au paragraphe 5. (http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage_Memoire_Master_MEEF_2015_2016.pdf)

Accompagnement

Les étudiants bénéficient d'un double accompagnement :

- accompagnement collectif au sein d'un séminaire spécifique ;
- accompagnement personnalisé tout au long de l'année par un enseignant ou un enseignant-chercheur.

Calendrier

Le calendrier annuel du travail scientifique réflexif se calque sur celui des UE mémoires des masters MEEF.

Évaluation

À la fin du premier semestre, un document d'environ quatre pages est produit et donne lieu à évaluation. Il précise les différentes caractéristiques de la production finale envisagée (questionnement, références bibliographiques, problématisation, actions envisagées).

À la fin du second semestre, Le TSR donne lieu à une présentation orale de 15 minutes qui peut s'appuyer sur un diaporama. Elle est suivie d'une phase de questionnement de 15 minutes. L'évaluation prend en compte le document écrit et la prestation orale.

Un document spécifique, disponible avant fin septembre, précisera les critères de ces deux évaluations.

Signature du ou des formateurs